

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 22 janvier 2015

Question écrite urgente

Quels contrôles fiscaux sur les prix de transfert des multinationales sises à Genève par le DF ?

Il est de notoriété publique que la facturation, entre différentes filiales d'une même multinationale, de biens ou de services à des prix indépendants de ceux du marché, le prix de transfert ou *transfert pricing*, permet, en fonction de sa surévaluation ou de sa sous-évaluation, de délocaliser légalement les bénéfices d'une filiale (par exemple basée en Angleterre) à l'autre (par exemple basée en Suisse). Apple, Starbucks, Google ou Amazon figurent parmi les entreprises le plus souvent pointées du doigt. Mais cela concerne aussi des entreprises multinationales ayant leur siège à Genève, par exemple Caterpillar, Ernst & Young ou Procter & Gamble, etc., qui sont intéressées à transférer les bénéfices là où la fiscalité est la plus avantageuse, tout particulièrement là où l'entreprise bénéficie d'un allègement fiscal. Dans ce dernier cas, un contrôle et une éventuelle rectification du prix de transfert permettent de fiscaliser dans le pays d'origine des bénéfices de la juste part qui lui revient. Il s'agit d'un acte de solidarité internationale lorsque cela concerne tout particulièrement des pays en voie de développement.

La problématique des prix de transfert comme moyens pour éluder l'impôt est un thème politique très actuel traité au sein du G20, de l'OCDE et de l'UE ces cinq dernières années.

Dans ce contexte, afin d'examiner comment les autorités genevoises traite ce problème, le CE est invité à indiquer :

- ***Quel est le nombre, année par année ces derniers dix ans, de contrôles fiscaux cantonaux et de contrôles fiscaux fédéraux portant sur les prix des transferts des entreprises ayant leur siège à Genève ?***

- *Quel est le nombre d'entreprises sises à Genève au bénéfice d'un allègement fiscal qui ont été soumises à un tel contrôle ces dix dernières années ?*
- *Quel est le nombre d'entreprises de trading sises à Genève qui ont été soumises à un tel contrôle ces dix dernières années ?*
- *Quel est le montant de l'impôt éventuellement récupéré, année par année ces dix dernières années, après de tels contrôles sur les prix de transfert ?*
- *Quel est le montant global, année par année ces derniers dix ans, des revenus transférés à tort à Genève et non considérés comme des revenus genevois, que les pays d'origine auraient pu eux-mêmes fiscaliser ?*
- *Comment le Conseil d'Etat entend-il être plus performant pour combattre la détestable politique de prix de transfert inexacts destinée à éluder l'impôt ?*